



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 24 janvier 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Aspiran  M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac  M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Canet  Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault  M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault  M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault  Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault  M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, MÉRIFONS  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M.M Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  M. Gérard VALENTINI, Valmascle  M. Nicolas MIGNANI, Villeneuve  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC  M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

**Objet : Avenant au contrat de location avec l'entreprise PLASAM' IMPRIM.**

Monsieur REVEL rappelle au conseil communautaire qu'un contrat de location d'un local dans le premier bâtiment industriel intercommunal sur la ZAC La Barthe, a été établi le 14 avril 2004 avec l'entreprise PLASAM'IMPRIM.

Monsieur REVEL ajoute que cette société est désormais représentée par Monsieur Marc CABOCO, en remplacement de Madame Patricia CABOCO.

En conséquence, et ce conformément à l'article 4.9 du contrat susvisé, il convient d'établir un avenant au contrat de location, prenant acte de cette modification.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet d'avenant au contrat de location d'un local dans le premier bâtiment industriel intercommunal sur la ZAC La Barthe, avec l'entreprise PLASAM'IMPRIM.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO